

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2011

Table des matières

État de la situation financière	4
État du résultat global	5
État des variations des capitaux propres	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-37



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Place du Québec

888, 3e Avenue

Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226

Télécopieur : 819 825-1461

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Exploration Dios Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Exploration Dios Inc. au 31 décembre 2011 et 2010 et au 1er janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminés au 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que la société n'a pas généré de revenus et de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Val-d'Or
Le 17 avril 2012

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 15970

EXPLORATION DIOS INC.
État de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
		\$	\$	\$
ACTIF				
Courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	564 130	32 283	546 534
Débiteurs		55 390	-	-
Placements	8	614 949	1 338 694	1 180 754
Taxes sur les produits et services à recevoir		14 795	86 779	39 730
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir		802 400	891 099	862 815
Actif d'exploration et d'évaluation détenu en vue de la vente	9	107 487	-	-
Frais payés d'avance et dépôts		-	11 899	49 841
		2 159 151	2 360 754	2 679 674
Non courant				
Placements	8	406 675	300 934	1 446 170
Actifs d'exploration et d'évaluation	10	8 040 244	9 182 776	8 201 249
		8 446 919	9 483 710	9 647 419
Total de l'actif		10 606 070	11 844 464	12 327 093
PASSIF				
Courant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		94 735	280 587	43 717
Compte à payer à une société minière liée	18.2	-	3 960	3 098
		94 735	284 547	46 815
Non courant				
Passif d'impôts différés		-	-	842 534
Total du passif		94 735	284 547	889 349
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	11.1	17 724 148	16 231 701	16 146 451
Surplus d'apport		2 211 290	2 033 223	1 813 365
Déficit		(9 424 103)	(6 705 007)	(6 522 072)
Total des capitaux propres		10 511 335	11 559 917	11 437 744
Total du passif et des capitaux propres		10 606 070	11 844 464	12 327 093

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 17 avril 2012

signé
 Marie-José Girard
 Administrateur

signé
 René Lacroix
 Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

État du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2011	2010
		\$	\$
DÉPENSES			
Salaires et charge au titre des avantages du personnel	12.1	319 925	335 961
Honoraires professionnels		48 380	35 710
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		38 684	31 230
Publicité, voyages et promotion		37 643	99 271
Frais de bureau		27 256	27 919
Assurances, taxes et permis		9 865	18 610
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		2 272 722	527 372
Frais bancaires		637	890
		<u>2 755 112</u>	<u>1 076 963</u>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES			
Produits financiers	14	44 754	65 703
Revenu de gestion		27 680	-
Perte sur disposition de placements		(13 448)	(8 179)
Variation de la juste valeur des actions cotées		(12 060)	(6 030)
		<u>46 926</u>	<u>51 494</u>
		(2 708 186)	(1 025 469)
PERTE AVANT IMPÔTS			
Impôts différés		-	842 534
		<u>(2 708 186)</u>	<u>(182 935)</u>
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL TOTAL			
PERTE NETTE PAR ACTION			
Perte nette de base et dilué par action	15	<u>(0,07)</u>	<u>(0,005)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

État des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Note	Capital-actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1er janvier 2010		16 146 451	1 813 365	(6 522 072)	11 437 744
Perte nette et total du résultat global		-	-	(182 935)	(182 935)
Paiements fondés sur des actions		-	219 858	-	219 858
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation		85 250	-	-	85 250
Solde au 31 décembre 2010		16 231 701	2 033 223	(6 705 007)	11 559 917
Perte nette et total du résultat global		-	-	(2 708 186)	(2 708 186)
Paiements fondés sur des actions	12.1	-	176 889	-	176 889
Actions émises dans le cadre d'un placement privé	11.1	1 200 000	-	-	1 200 000
Actions émises dans le cadre d'un placement privé-accréditif	11.1	126 422	23 578	-	150 000
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	11.1	101 625	-	-	101 625
Frais d'émission		-	-	(10 910)	(10 910)
Exercice d'options d'achat d'actions	12.2	42 000	-	-	42 000
Valeur des options exercées		22 400	(22 400)	-	-
Solde au 31 décembre 2011		17 724 148	2 211 290	(9 424 103)	10 511 335

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

État des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2011	2010
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette		(2 708 186)	(182 935)
Ajustements			
Paiements fondés sur des actions		176 889	219 858
Variation de la juste valeur des actions cotées		12 060	6 030
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		2 272 722	527 372
Impôts différés		-	(842 534)
Variations d'éléments du fonds de roulement	17	56 504	6 125
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(190 011)</u>	<u>(266 084)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Rachat de placements		1 316 066	981 266
Placements		(710 122)	-
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(2 107 984)	(2 010 042)
Paiement reçu sur option		50 000	-
Crédits d'impôt et de droits remboursables reçus		792 808	780 609
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(659 232)</u>	<u>(248 167)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions et d'unités dans le cadre de placements privés		1 350 000	-
Frais d'émission d'actions		(10 910)	-
Émission d'actions suite à l'exercice d'options		42 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>1 381 090</u>	<u>-</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		531 847	(514 251)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		32 283	546 534
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		564 130	32 283
Informations supplémentaires			
Intérêts reçus		44 107	57 200

Informations additionnelles - flux de trésorerie note 17

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la "Société") est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2011, la Société a un déficit accumulé de 9 424 103 \$ (6 705 007 \$ au 31 décembre 2010 et 6 522 072 \$ au 1er janvier 2010). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux IFRS. Ce sont les premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS (la note 22 explique la transition aux IFRS).

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 1000, rue St-Antoine ouest, bureau 711 à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités et première application des IFRS

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2011.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers, sauf lorsque la Société a appliqué certaines méthodes comptables, exemptions et exceptions au moment de la transition aux IFRS. Les exemptions et exceptions appliquées par la Société et les effets de la transition aux IFRS sont présentés à la note 22.

4.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

4.3 Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*.

Conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, la Société présente trois états de la situation financière dans ses premiers états financiers IFRS. Pour les exercices annuels subséquents, l'IAS 1 exige la présentation de deux périodes comparatives pour l'état de la situation financière seulement dans certaines circonstances.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.4 Actifs d'exploration et d'évaluation détenus en vue de la vente

Les actifs non courants destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification.

Les actifs d'exploration et d'évaluation classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Au 31 décembre 2011, ils ont été comptabilisés à la valeur comptable qui est le coût le plus bas.

4.5 Actifs et activités d'exploration et d'évaluation contrôlés conjointement

Des actifs contrôlés conjointement impliquent le contrôle conjoint, et souvent la copropriété, par la Société et d'autres sociétés d'actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise, sans la création d'une société, d'une association ou d'une autre entité.

En ce qui concerne sa participation dans des actifs contrôlés conjointement, la Société comptabilise dans les états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, classée selon la nature des actifs, tout passif qu'il contracte, sa quote-part de tout passif qu'il contracte conjointement avec les autres coentrepreneurs, tout produit de la vente ou de l'utilisation de sa quote-part de la production de la coentreprise ainsi que sa quote-part de toute charge engagée par la coentreprise et toute charge engagée au titre de sa participation dans la coentreprise.

Des activités contrôlées conjointement impliquent l'utilisation des actifs et d'autres ressources des coentrepreneurs, plutôt que la création d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une autre entité, ou d'une structure financière distincte des coentrepreneurs eux-mêmes. Chaque coentrepreneur utilise ses propres immobilisations corporelles. Il assume également ses propres charges et ses propres passifs et lève ses propres financements, qui représentent des obligations qui lui sont propres.

Lorsque les activités de la Société sont effectuées par l'entremise d'actifs et d'activités d'exploration et d'évaluation contrôlés conjointement, les états financiers comprennent les actifs dont la Société a le contrôle et les passifs qu'elle contracte en vue de poursuivre l'activité contrôlée conjointement, de même que les charges que la Société engage et la quote-part des produits qu'elle retire de l'activité contrôlée conjointement.

4.6 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières, le cas échéant, ou les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les certificats de dépôt garanti et les débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.6 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actions cotées sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Les placements en obligations de banques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. La variation nette de la juste valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global et est incluse dans la réserve intitulé Actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres, le cas échéant. Lorsque l'actif est décomptabilisé, le profit (ou la perte) cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat dans les produits financiers ou charges financières, le cas échéant, et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

L'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en résultat dans les produits financiers.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat dans les autres charges opérationnelles, le cas échéant.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs et un compte à payer à une société minière.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières, le cas échéant.

4.7 Résultats de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription dilutifs ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet antidilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 15.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, de même que les autres placements à court terme très liquides avec une échéance d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

4.9 Crédits d'impôt

Crédit d'impôt remboursable

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés. Ces crédits d'impôt remboursables peuvent atteindre 35 % ou 38,75 % des frais d'exploration admissibles engagés et sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration engagés.

Crédit de droits remboursable pour perte

La Société a droit à des crédits de droits remboursables sur perte selon la *Loi concernant les droits sur les mines*. Ces crédits de droits remboursables sur perte s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec au taux de 15% et sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration engagés.

4.10 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les droits miniers et les frais d'exploration et d'évaluation relatifs à la propriété minière sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers en construction dans les immobilisations corporelles. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.11), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles il détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat.

4.11 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

4.11 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée au résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.12 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2011 et 2010 ainsi qu'au 1er janvier 2010 il n'y avait aucune provision comptabilisée.

4.13 Avantages du personnel

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel la Société verse des cotisations définies à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les services correspondants des membres du personnel sont rendus.

Le coût des avantages du personnel à court terme (ceux qui sont payables dans les 12 mois après que le service soit rendu, comme les congés pour vacances et de maladie payés et les bonis) est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le service est rendu et n'est pas actualisé.

Le coût prévu des congés payés est comptabilisé en résultat lorsque les membres du personnel rendent des services qui augmentent leurs droits. Le coût du paiement des bonis est comptabilisé en résultat lorsqu'il y a une obligation légale ou implicite d'effectuer ces paiements à la suite de la performance passée.

4.14 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat, le cas échéant, correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.14 Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de l'état des résultats ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de l'état des résultats ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit à des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.15 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons antérieurement comptabilisées au poste surplus d'apport.

Frais d'émission d'actions

Les frais reliés à l'émission d'actions sont comptabilisés en diminution des résultats non distribués déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'action ordinaire, d'un bon de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription et aux autres passifs, ce en allouant tout d'abord un montant aux bons de souscription évalués à la juste valeur selon les modèles d'évaluation Black-Schole ou binomial et tout résiduel, le cas échéant, est alloué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription. Lorsque ces options et bons de souscription sont exercés, les coûts ou la valeur correspondants sont transférés au capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.16 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, il doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables ainsi que les coûts de rémunération correspondant qui a été constaté à titre de surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions.

4.17 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.18 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.19 Normes, amendements et interprétations des normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont été adoptés de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, *Instruments financiers: L'IASB (International Accounting Standards Board) vise à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation*. La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4.19 Normes, amendements et interprétations des normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont été adoptés de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 11, *Partenariats* : L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. La comptabilisation par les investisseurs reflète davantage leurs droits et obligations relatifs au partenariat. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour les coentreprises de l'IAS 31. La méthode de la mise en équivalence est maintenant exigée selon l'IFRS 11.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*: L'IFRS 12 intègre et rend cohérentes les exigences en matière d'informations à fournir à l'égard de diverses participations, notamment dans les entités structurées non consolidées. Elle accroît les informations à fournir relativement aux risques auxquels est exposée une entité en raison des liens qui l'unissent à une entité structurée.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres du projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* : Cette nouvelle norme vise à clarifier la définition de la juste valeur, à fournir des directives sur l'évaluation de la juste valeur et à améliorer les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite du développement réussi ou de la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'en estimer la valeur recouvrable, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Le test de dépréciation d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie, aussi bien que l'identification d'une reprise de perte de valeur, requiert que la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Pour ce faire, la direction a recours à plusieurs hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Ces hypothèses et estimations devront être modifiées si de nouvelles informations s'avèrent disponibles. Dans un tel cas, les résultats réels en matière des dépréciations ou des reprises de perte de valeur pourraient être différents et nécessiter des ajustements significatifs aux actifs et aux résultats de la Société au cours du prochain exercice. Au cours de l'exercice, la Société a radié des actifs d'exploration et d'évaluation pour une somme de 2 272 722\$ (527 372 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et nil à la date de transition soit le 1er janvier 2010).

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

6. ACTIFS ET ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION CONTRÔLÉS CONJOINTEMENT

La Société et Ressources Sirios Inc. contrôlent conjointement des actifs et des activités d'exploration et d'évaluation conformément à une convention 50/50 de coentreprise. Des informations sur ces actifs et ces activités sont fournies à la note 10 (Propriétés Pontax et Upinor).

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
	\$	\$	\$
Fonds en banque (découvert bancaire) et en caisse	66 253	(452)	109 746
Fonds monétaires	497 877	32 735	436 788
	<u>564 130</u>	<u>32 283</u>	<u>546 534</u>

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend une somme de 150 000\$ (aucun au 1^{er} janvier et 31 décembre 2010), qui représente le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des fonds monétaires portant intérêt au taux de 0,5% (0,5 % au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010) qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

8. PLACEMENTS

	Taux variant		Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
	de	à	\$	\$	\$
Courant					
Certificats de dépôt garanti	1,32%	4,80%	605 904	906 574	880 437
Placement en obligations de banques	1,25%	1,25%	-	411 015	273 182
Actions cotées	-	-	9 045	21 105	27 135
			<u>614 949</u>	<u>1 338 694</u>	<u>1 180 754</u>
Non courant					
Certificats de dépôt garanti	2,35%	2,60%	305 741	200 000	877 401
Placements en obligations de banques, échéant en juin 2013	3,05%	3,05%	100 934	100 934	568 769
			<u>406 675</u>	<u>300 934</u>	<u>1 446 170</u>

9. ACTIF D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION CLASSÉ COMME DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
	\$	\$	\$
Pontax-Lithium	107 487	-	-

Le 12 octobre 2011, la Société a signé une convention avec Exploration Khalkos Inc. ("Khalkos") aux termes de laquelle la Société a accepté de vendre à Khalkos, conditionnellement à l'inscription des actions de Khalkos à la cote de la Bourse de croissance TSX, son intérêt dans la propriété Pontax-Lithium en contrepartie d'une somme égale à i) 200 000\$ ou ii) 1 000 000 x le prix d'émission des actions de Khalkos, selon le montant le plus élevé. Cette contrepartie sera payable à la Société par l'émission d'actions de Khalkos au prix d'émission des actions de Khalkos dans les 5 jours suivant l'inscription des actions de Khalkos à la Bourse de Croissance TSX. Le 23 janvier 2012, Khalkos a émis à la Société 1 000 000 de ses actions pour une contrepartie attribuée de 220 000\$. Voir la Note 23 "ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT".

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

ANNÉE 2011

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier 2011	Additions	Radiation	Au 31 décembre 2011
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	561 141	34 315	-	595 456
Hotish (b)	282 738	43 943	-	326 681
Pontax (c)	66 371	2 977	(69 348)	-
Chibouki (d)	48 438	262	(48 700)	-
Shadow (e)	18 061	2 257	-	20 318
Lac LeCaron (e)	119 345	35 575	-	154 920
AU33 ouest (e)	60 311	615	-	60 926
Upinor (f)	66 695	7 257	(73 952)	-
Upinor 2 (g)	13 560	-	(13 560)	-
Shipshaw (h)	131 414	84 872	-	216 286
U2 (i)	76 320	-	(76 320)	-
Pam (j)	92 940	1 107	(94 047)	-
Hotish nord (k)	-	11 574	-	11 574
14 Carats (l)	-	54 060	-	54 060
Carbon 14 (m)	-	23 382	-	23 382
Carbon Goéland (n)	-	3 564	-	3 564
Carbo (o)	-	3 100	-	3 100
	1 537 334	308 860	(375 927)	1 470 267

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2011	Additions	Crédits d'impôts	Paiement sur option reçue	Radiation	Reclassé à titre d'actif d'exploration et d'évaluation destiné à la vente	Au 31 décembre 2011
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$		\$
33 Carats (a)	1 477 571	157 207	(65 773)	-	-	-	1 569 005
Hotish (b)	3 270 520	343 137	(143 563)	-	-	-	3 470 094
Pontax (c)	968 798	1 373	(574)	-	(969 597)	-	-
Pontax Lithium (c)	107 139	597	(249)	-	-	(107 487)	-
Chibouki (d)	428 085	-	-	-	(428 085)	-	-
Shadow (e)	60 811	95 198	(39 829)	-	-	-	116 180
Lac LeCaron (e)	344 596	131 354	(54 956)	-	-	-	420 994
AU33 ouest (e)	199 679	25 069	(10 489)	(50 000)	-	-	164 259
Upinor (f)	442 487	-	-	-	(442 487)	-	-
Shipshaw (h)	290 519	729 405	(305 171)	-	-	-	714 753
U2 (i)	17 443	-	-	-	(17 443)	-	-
Pam (j)	37 794	2 388	(999)	-	(39 183)	-	-
Hotish nord (k)	-	5 187	(2 170)	-	-	-	3 017
14 Carats (l)	-	140 869	(58 937)	-	-	-	81 932
Carbon 14 (m)	-	47 469	(19 860)	-	-	-	27 609
Carbon Goéland (n)	-	929	(389)	-	-	-	540
Carbo (o)	-	2 741	(1 147)	-	-	-	1 594
	7 645 442	1 682 923	(704 106)	(50 000)	(1 896 795)	(107 487)	6 569 977
TOTAL 2011	9 182 776	1 991 783	(704 106)	(50 000)	(2 272 722)	(107 487)	8 040 244

Note: Au cours de l'exercice, la Société a séparé la propriété AU33 en trois nouvelles propriétés, soit Shadow, Lac LeCaron et AU33 ouest.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

ANNÉE 2010

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier 2010	Additions	Radiation	Au 31 décembre 2010
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	487 708	73 433	-	561 141
Hotish (b)	274 326	8 412	-	282 738
Pontax (c)	58 335	8 036	-	66 371
Chibouki (d)	94 691	1 092	(47 345)	48 438
AU33 (e)	-	197 717	-	197 717
Upinor (f)	65 015	1 680	-	66 695
Upinor 2 (g)	9 840	3 720	-	13 560
Shipshaw (h)	884	130 530	-	131 414
U2 (i)	73 800	2 520	-	76 320
Pam (j)	101 845	7 080	(15 985)	92 940
Lac Chabran (k)	13 685	-	(13 685)	-
	1 180 129	434 220	(77 015)	1 537 334

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2010	Additions	Crédits d'impôts	Radiation	Au 31 décembre 2010
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1 342 827	230 132	(95 388)	-	1 477 571
Hotish (b)	3 207 215	110 528	(47 223)	-	3 270 520
Pontax (c)	966 766	3 734	(1 702)	-	968 798
Pontax Lithium (c)	100 847	10 807	(4 515)	-	107 139
Chibouki (d)	856 170	-	-	(428 085)	428 085
AU33 (e)	29 489	1 009 553	(433 956)	-	605 086
Upinor (f)	441 463	1 786	(762)	-	442 487
Shipshaw (h)	473	514 187	(224 141)	-	290 519
U2 (i)	17 443	-	-	-	17 443
Pam et Ugo (j)	44 123	2 845	(1 206)	(7 968)	37 794
Lac Chabran (k)	14 304	-	-	(14 304)	-
	7 021 120	1 883 572	(808 893)	(450 357)	7 645 442
TOTAL 2010	8 201 249	2 317 792	(808 893)	(527 372)	9 182 776

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste *Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation*. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, la direction a radié les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour les propriétés Chibouki, Upinor, Upinor2, U2 et Pam (Chibouki, Pam et Ugo et Lac Chabran, en 2010) pour les motifs suivants: Abandon des claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou l'absence de travaux d'exploration au cours des trois dernières années.

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec, et est composée de cinq blocs de 897 claims miniers couvrant 475 km carrés.

Une partie de la propriété (environ la moitié) est sujette à une redevance de 1 % de *gross overriding royalty*, dont la moitié est rachetable pour un million de dollars.

(b) Hotish

La propriété Hotish est située près des lacs Magyar, Pepeshquasati et Mantouchiche dans la région des Monts Otish au Québec, et est composée de deux blocs de 956 claims miniers couvrant 497 km carrés.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(c) Pontax

Au printemps 2005, la Société a acquis conjointement avec Ressources Sirios Inc. ("Sirios") le projet Pontax. Cette propriété compte 447 claims miniers et couvre près de 233 km carrés à la Baie James (Qc) à environ 350 km au nord de Matagami le long de la route reliant celle-ci à Radisson.

L'entente avec Sirios stipule que la participation de chacune des sociétés est de 50 % et que les dépenses d'acquisition et d'exploration sont à être partagées à parts égales selon l'entente entre les sociétés.

En fonction des résultats obtenus, si le projet devient principalement axé vers le diamant alors la Société aura la possibilité de racheter la participation de Sirios en lui remboursant en argent ou en actions ses coûts encourus jusqu'alors pour l'acquisition de claims et les travaux effectués et Sirios gardera une redevance de 1 % *gross overriding royalty* rachetable pour un million de dollars. Cependant, si le projet se transforme en projet d'exploration pour les métaux, alors Sirios aura la possibilité de racheter la participation de la Société en lui remboursant ses coûts encourus jusqu'alors pour l'acquisition de claims et les travaux effectués et la Société gardera une redevance de 1 % NSR rachetable pour un million de dollars.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de radier cette propriété (69 348 \$ pour les titres de propriété et 969 597 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 1 038 945 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(d) Chibouki

Le projet Chibouki comprend un bloc de 40 claims totalisant plus de 20 km carrés. Le projet diamantifère appartenant à 100% à la Société est situé près de la ville de Chibougamau au Québec. Ce bloc est situé à environ 50 km au nord-est de Chibougamau au Québec. Il est assujéti à une redevance de 1% de *gross overriding royalty*, rachetable pour un million de dollars.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de radier cette propriété (48 700 \$ pour les titres de propriété et 428 085 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 476 785 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(e) AU33

Au cours de l'exercice, la Société a réparti la propriété AU33 en trois nouvelles propriétés, soit Shadow, Lac LeCaron et AU33 ouest.

Shadow

La propriété Shadow est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 590 claims miniers couvrant 313 km carrés.

Lac LeCaron

La propriété Lac LeCaron est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 506 claims miniers couvrant 268 km carrés.

Le 1er octobre 2010, la Société a conclu une entente qui lui permet d'obtenir une participation de 100 % dans la propriété Lac LeCaron, constituée de 35 claims miniers. L'entente prévoit un paiement de 3 000 \$ à la signature de l'entente (payé), l'émission de 50 000 actions ordinaires de la Société (valeur attribuée de 0,28 \$ par action) suivant le cinquième jour ouvrable de la date de l'approbation règlementaire (émis), 3 000 \$ en argent (payé) et 75 000 actions ordinaires de la Société 12 mois suivant la date de l'approbation règlementaire (émis pour une valeur attribuée de 19 125 \$ en novembre 2011) et 4 000 \$ en argent et 75 000 actions ordinaires de la Société 24 mois suivant la date de l'approbation règlementaire. Advenant la réalisation de cette entente, la propriété sera assujéti à une redevance de 2 % sur la production et d'une redevance d'un dollar par tonne de minerai de diamant. La moitié de chacune de ces redevances peut être rachetée pour un million de dollars chacune.

AU33 ouest

La propriété AU33 ouest est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 519 claims miniers couvrant 270 km carrés.

Le 5 juillet 2011, la Société a signé une entente d'option et de contreprise relative à la propriété AU33 ouest avec Corporation Minière Osisko ("Osisko") permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 51 % de cette propriété en contrepartie de 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété et de paiements en espèces de 700 000 \$, le tout échelonné sur une période de cinq ans. Osisko a de plus l'option d'acquérir une participation additionnelle de 9 % en contrepartie d'un investissement de 9 000 000 \$ sur la propriété au cours d'une période de cinq ans. Finalement, Osisko a l'option par la suite d'acquérir une participation additionnelle de 10 % en finançant entièrement une étude de faisabilité relativement à la propriété. Des sommes en argent de 50 000 \$ ont été encaissées en juin et juillet 2011.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(f) Upinor

La Société a acquis conjointement avec Sirios le projet Upinor de 31 claims miniers couvrant 15 km carrés et situé à 50 km au sud de la route Trans-Taïga. L'entente avec Sirios stipule que la participation de chacune des sociétés est de 50 % et que les dépenses d'acquisition et d'exploration sont à être partagées à parts égales. La Société gère le projet.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (73 952 \$ pour les titres de propriété et 442 487 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 516 439 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(g) Upinor 2

Au cours de l'exercice précédent, la Société a décidé d'agrandir la propriété Upinor alors que son partenaire Sirios dans la propriété Upinor a décidé de ne pas participer à ce projet. Ce projet couvre 50 km carrés et est situé au sud de la route Trans-Taïga.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (13 560 \$ pour les titres de propriété qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(h) Shipshaw

Cette propriété de 261 claims miniers couvre 130 km carrés et est située au Saguenay.

Le 25 novembre 2009, la Société a signé une entente avec Exploration Diagold Inc. qui lui accorde le droit d'acquérir un intérêt pouvant atteindre 75 % dans cette propriété. La Société pouvait acquérir son intérêt de 60 % dans la propriété en investissant 30 000 \$ en travaux d'exploration avant le 31 décembre 2010 et l'augmenter à 75 % en réalisant 300 000 \$ de travaux d'exploration sur une période de trois ans. Ces conditions ont été respectées.

Le 21 octobre 2010, la Société a conclu une entente qui lui permet d'obtenir la participation de 25 % qu'elle ne possède pas dans la propriété. L'entente prévoyait un paiement de 50 000 \$ à la signature de l'entente (payé), l'émission de 250 000 actions ordinaires de la Société (valeur attribué de 0,285\$ par action) suivant le cinquième jour ouvrable de la date de l'approbation règlementaire (émis) et 250 000 actions ordinaires de la Société 24 mois suivant la date de l'approbation règlementaire (émis le 6 janvier 2011 pour une valeur attribuée de 82 500 \$). Ces claims seront assujettis à une redevance de 1 % sur la production dont la moitié est rachetable pour 500 000 \$.

Le 3 février 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis à Iamgold Corporation («IAMGOLD») 3 428 572 actions ordinaires à un prix de 0,35 \$ l'action pour un total de 1 200 000 \$ (avant les frais d'émission) et accorde de plus à IAMGOLD une option exclusive d'acquérir 60 % de participation dans le projet Shipshaw, en respectant certaines conditions dans les deux ans suivant ce placement privé. La Société doit engager 80 % du produit du placement sur la propriété Shipshaw avant que IAMGOLD ne décide d'exercer son option.

(i) U2

Cette propriété de 78 claims miniers couvre près de 41 km carrés à la Baie James (Qc) à environ 30 km au sud de la route Trans-Taïga et du réservoir hydro-électrique La Grande-3.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (76 320 \$ pour les titres de propriété et 17 443 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 93 763 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(j) Pam

La propriété PAM de 79 claims miniers, couvre 41 km à la Baie James (Qc) à environ 50-60 km au sud-est de la propriété Upinor.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (94 047 \$ pour les titres de propriété et 39 183 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 133 230 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(k) Hotish nord

La propriété Hotish nord de 84 claims miniers, couvre 44 km à la Baie James (Qc) à environ 20-50 km au sud-ouest de la propriété 33 carats.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(l) 14 Carats

Cette propriété de 449 claims miniers (en 3 blocs) couvre près de 235 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (Qc).

(m) Carbon 14

Cette propriété de 192 claims miniers couvre près de 100 km carrés à 110 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 80 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (Qc).

La propriété est centrée sur les lacs Artigny et Ango, près du grand lac Naaccocane à plus de 400 km au NE de Chibougamau .

(n) Carbon Goéland

Cette propriété de 80 claims miniers couvre près de 42 km carrés à 150 km au nord du lac St-Jean (Qc), dans le secteur du lac Goéland près de la rivière Péribonca.

(o) Carbo

Cette propriété de 42 claims miniers couvre près de 22 km carrés à 150 km au nord Chibougamau (Qc), dans le secteur du lac Cosnier près du camp forestier Tournemine.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital-actions

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote, participantes, dividende tel que déclaré par le conseil d'administration.

Actions émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	
	Exercice terminé le	
	31-déc-11	31-déc-10
Actions émises et entièrement libérées au début de l'exercice	34 633 839	34 333 839
Placement privé (a)	3 428 572	-
Placement privé accréditif (b)	428 550	-
Acquisition de droits miniers (c)	325 000	300 000
Exercice d'options d'achat d'actions	280 000	-
Total des actions émises et entièrement libérées à la fin de l'exercice	39 095 961	34 633 839

(a) Le 3 février 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis à IAMGOLD 3 428 572 actions ordinaires à un prix de 0,35 \$ l'action pour un total de 1 200 000 \$. La Société doit engager 80 % du produit du placement sur la propriété Shipshaw.

(b) Le 7 septembre 2011, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 150 000 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 150 unités au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité est constituée de 2 857 actions accréditives comptabilisées à la valeur au marché de 0,295 \$ et de 2 857 bons de souscription. Une somme de 126 422 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur 23 578 \$ a été attribuée aux bons de souscriptions.

(c) En vertu de l'entente du 21 octobre 2010, la Société a émis le 6 janvier 2011, 250 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 82 500 \$) à Exploration Diagold Inc., ce qui permet à la Société de respecter la dernière condition afin d'obtenir la participation restante de 25 % dans la propriété Shipshaw.

En vertu de l'entente du 1er octobre 2010 concernant la propriété LeCaron, la Société a émis le 28 novembre 2011, 75 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 19 125 \$).

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

11.1 Capital-actions (suite)

En vertu de l'entente du 21 octobre 2010, la Société a émis à cette date, 250 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 71 250 \$) à Exploration Diagold Inc., ce qui permet à la Société de respecter la première condition afin d'obtenir la participation restante de 25 % dans la propriété Shipshaw.

En vertu de l'entente du 1er octobre 2010 concernant la propriété LeCaron, la Société a émis à cette date, 50 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 14 000 \$).

11.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré
Solde au 31 décembre 2010	-	-
Émis	428 550	0,49 \$
Solde au 31 décembre 2011	428 550	0,49 \$

Dans le cadre du placement privé accréditif du 7 septembre 2011, la Société a émis 428 550 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet de souscrire une action accréditive de la Société au prix de 0,49 \$ le ou avant le 6 septembre 2012 et au prix de 0,63 \$ le ou avant le 6 septembre 2013.

La juste valeur unitaire des bons de souscription de 0,06 \$ émis en 2011 a été établie au moyen du modèle d'évaluation binomial et selon les hypothèses suivantes :

Prix de l'action à la date de l'émission	0,30 \$
Dividende prévu	0%
Volatilité prévue	87%
Taux d'intérêt sans risque	1,75%
Durée de vie prévue	2 ans
Prix d'exercice à la date de l'émission	0,49\$ / 0,63\$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de deux ans.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit:

Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice
6 septembre 2012/ 6 septembre 2013	428 550	0,49\$/0,63\$

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2011	2010
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	297 188	257 469
Honoraires versés au personnel	62 983	42 560
Charges sociales	10 599	7 931
Paiements fondés sur des actions	176 889	219 858
Régimes gouvernementaux considérés à cotisations définies	7 469	7 762
	555 128	535 580
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(235 203)	(199 619)
Salaires et charge au titre des avantages du personnel	319 925	335 961

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des régimes de paiements fondés sur des actions selon lesquels les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu desdits régimes est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5% des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 1er janvier	4 710 000	0,40	3 730 000	0,41
Attribuées	950 000	0,30	980 000	0,34
Exercées	(280 000)	0,15	-	-
Expirées	(240 000)	0,33	-	-
Annulées	(1 053 000)	0,41	-	-
Renoncées	(102 000)	0,34	-	-
En circulation au 31 décembre	3 985 000	0,38	4 710 000	0,40
Exercable au 31 décembre	3 415 000	0,39	4 269 000	0,40

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice s'élève à 0,39 \$ (aucun exercice en 2010).

Le 25 avril 2011, la Société a octroyé 950 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, employés et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,30 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Le 22 mars 2010, la Société a octroyé 980 000 options d'achat d'actions, exerçables sur une période de 5 ans à des employés, administrateurs et dirigeants à un prix d'exercice de 0,34 \$, soit un prix égal à la valeur du marché à cette date.

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions au 31 décembre 2011:

Fourchette de prix \$	2011		2010	
	Options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)	Options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
De 0,10 à 0,29	700 000	2,37	980 000	3,38
De 0,30 à 0,50	2 590 000	2,74	2 730 000	2,50
De 0,51 à 0,75	695 000	0,17	1 000 000	0,17
	3 985 000		4 710 000	

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2011 de 0,21 \$ par option émise (0,24 \$ par option émise en 2010) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2011	2010
Prix moyen de l'action à la date de l'attribution	0,30 \$	0,34 \$
Dividende prévu	0%	0%
Volatilité prévue	98%	101%
Taux d'intérêt sans risque	2,00%	1,50%
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,30 \$	0,34 \$

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

13. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

La note 4.6 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers. La note 20 fournit une description des objectifs et des méthodes de la Société en matière de gestion des risques.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1: Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Les actions cotées ainsi que les placements en obligations de banques sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, sont classés respectivement selon la hiérarchie d'évaluation du niveau 1 et 2.

La juste valeur des actions cotées classées au niveau 1 a été déterminée selon le prix coté à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des placements en obligations de banques classés au niveau 2 a été déterminée à partir du calcul des flux monétaires actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif que pourrait obtenir la Société à la date de clôture pour des instruments similaires.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière.

La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes de présentation de l'information financière précédentes.

14. PRODUITS FINANCIERS

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2011	2010
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	\$ 5 362	\$ 2 034
Produits d'intérêts provenant de certificats de dépôt garanti	29 825	47 685
Produits d'intérêts provenant des placements en obligations de banques	9 567	15 984
Produits financiers	<u>44 754</u>	<u>65 703</u>

15. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11.2 et 12.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2011 et 2010.

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2011	2010
Perte nette	(2 708 186) \$	(182 935) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	38 386 811	34 395 757
Perte nette de base et dilué par action ordinaire	(0,07) \$	(0,005) \$

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

15. RÉSULTAT PAR ACTION (suite)

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant les actions ordinaires entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différence temporelle	(735 109)	(230 649)
Variation des taux d'imposition	38 838	26 887
Variation des différences temporelles non constatées	696 271	203 762
Produit d'impôt différé résultant de la réduction de valeur d'un passif d'impôt différé	-	(842 534)
Total de la charge (du produit) d'impôt différé	<u>-</u>	<u>(842 534)</u>

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit:

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 28,4 % (29,9 % en 2010)	(769 125)	(306 615)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paiements fondés sur des actions	50 236	65 738
Variation du taux d'imposition	38 838	26 887
Autres dépenses non déductibles	(16 220)	10 228
Variation des différences temporelles non constatées	696 271	203 762
Produit d'impôt différé résultant de la réduction de valeur d'un passif d'impôt différé	-	(842 534)
Charge (produit) d'impôt différé sur le résultat	<u>-</u>	<u>(842 534)</u>

Le taux d'imposition effectif en 2011 est plus bas que le taux d'imposition effectif en 2010 du fait d'un changement dans le taux d'imposition fédéral.

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporelles et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporelles et pertes fiscales non comptabilisées suivants:

	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Comptabilisés en résultat	Solde au 31 décembre 2011
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	84 562	(10 217)	74 345
Crédits d'impôt pour ressources	(84 562)	10 217	(74 345)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Comptabilisés en résultat	Solde au 31 décembre 2010
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	131 471	(46 909)	84 562
Crédits d'impôt pour ressources	(131 471)	46 909	(84 562)
Droits miniers	(842 534)	842 534	-
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>(842 534)</u>	<u>842 534</u>	<u>-</u>

	31 décembre 2011	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées		
Placements en actions	47 686	47 686
Actifs d'exploration et d'évaluation	2 388 561	3 146 561
Pertes autres qu'en capital	2 184 647	2 120 724
Pertes en capital	6 426	6 426
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	8 728	8 728
	<u>4 636 048</u>	<u>5 330 125</u>

	31 décembre 2010	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporelles déductibles non comptabilisées		
Placements en actions	41 656	41 656
Actifs d'exploration et d'évaluation	36 478	794 478
Pertes autres qu'en capital	1 788 268	1 726 297
Pertes en capital	6 426	6 426
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	163 082	163 082
	<u>2 035 910</u>	<u>2 731 939</u>

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2014	120 354	110 898
2015	168 013	155 113
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	396 379	394 427
	<u>2 184 647</u>	<u>2 120 724</u>

Des pertes en capital cumulées de 6 426 \$ (6 426 \$ en 2010) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

17. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2011	2010
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	71 984	(47 049)
Frais payés d'avance et dépôts	3 899	37 942
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(15 419)	14 371
Compte à payer à une société minière	(3 960)	861
	56 504	6 125

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes:

	2011	2 010
	\$	\$
Émission d'actions pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	101 625	85 250
Crédits d'impôts à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	704 110	808 893
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	20 793	238 616

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

18.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont constitués de la présidente, du chef des finances, du vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2011	2010
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	292 292	250 333
Honoraires professionnels	62 983	42 560
Charges sociales	16 226	14 991
Total des avantages à court terme du personnel	371 501	307 884
Paiements fondés sur des actions	155 235	180 498
	526 736	488 382
Moins: Salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(234 606)	(196 551)
Total de la rémunération	292 130	291 831

18.2 Transactions avec une société liée

La Société a été liée à une autre société jusqu'au 1er avril 2011, étant donné qu'elles avaient en commun certains administrateurs.

Au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011, dans le cours normal des activités, une société ayant un administrateur commun a facturé un montant de 12 234 \$ (47 470 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2010) pour des honoraires professionnels.

19. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

19. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL (suite)

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice financier en cours est présenté à la note 11 et à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'il conclut un placement accreditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 11.1 et 21.

La Société détermine le montant du capital proportionnellement à sa structure globale de financement, c'est-à-dire les capitaux propres et les passifs financiers. La Société gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Société peut être amenée à rembourser du capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs afin de réduire la dette.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

20. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont résumés, par catégorie, à la note 13. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les instruments financiers de la Société l'exposent à deux types de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposé sont décrits ci-après.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de politiques ou de procédures au cours des périodes de présentation de l'information financière.

20.1 Sensibilité au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2011, les actifs financiers suivants portaient intérêt à taux fixe:

- Fonds monétaires
- Certificats de dépôt garanti
- Placements en obligations de banques

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter la juste valeur des actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Puisque ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

20.2 Sensibilité au risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix du marché des actions cotées qu'elle détient. Le risque maximal auquel sont exposés les actions cotées est égal à leur juste valeur:

Une volatilité moyenne de 20 % au cours de 2011 (18 % en 2010) a été observée pour les actions cotées. Cette volatilité est considérée être une base adéquate pour estimer l'incidence qu'un changement raisonnablement possible du risque de prix aurait pu avoir sur le résultat et les capitaux propres à la date de clôture. Si le cours public des actions avait augmenté ou diminué de ce pourcentage, les résultats auraient varié de 4 800 \$ (4 200 \$ en 2010).

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

20.3 Risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564 130	32 283	546 534
Certificats de dépôt garanti	911 645	1 106 574	1 757 838
Débiteurs (autres que la taxe sur les produits et services à recevoir)	55 390	-	-
Placements en obligations de banques	100 934	511 949	841 951
Valeur comptable	1 632 099	1 650 806	3 146 323

La Société n'a pas de comptes clients. Les débiteurs sont constitués d'avances à des fournisseurs et, par conséquent, l'exposition de la Société au risque de crédit est considérée limitée. La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

Le risque de crédit de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des certificats de dépôt garanti et des placements en obligations de banques est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

20.4 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés et de financements accreditifs.

La Société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements et aux produits provenant de l'arrivée à échéance de ses actifs financiers.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société:

	Moins de trois mois
	\$
<u>31-déc-11</u>	
Dettes fournisseurs	94 735
<u>31-déc-10</u>	
Dettes fournisseurs	280 587
Dû à une société liée, portant un taux d'intérêt de 0,5% par mois	3 960
	284 547
<u>1er janvier 2010</u>	
Dettes fournisseurs	43 717
Dû à une société liée, portant un taux d'intérêt de 0,5% par mois	3 098
	46 815

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accreditives et en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation. Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ses dépenses d'exploration seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Les engagements à effectuer des travaux d'exploration qui ne sont pas respectés sont soumis à un taux d'imposition combiné de 30 % (Canada et Québec).

Au cours de la période de présentation de l'information financière, la Société a reçu un montant de 150 000 \$ (nul au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010) à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales en date du 31 décembre 2011.

22. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Les présents états sont les premiers états financiers de la Société préparés selon les IFRS. La date de transition aux IFRS est le 1er janvier 2010. Antérieurement à sa transition aux IFRS, la Société préparait ses états financiers en utilisant les Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada en vigueur avant la transition aux IFRS, ci-après appelé "les normes en vigueur avant le basculement" ou "le référentiel comptable antérieur".

Les méthodes comptables IFRS de la Société présentées à la note 4 ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2011 ainsi que pour l'information comparative et le premier état de la situation financière à la date de transition.

La Société a mis en application l'IFRS 1 pour préparer ces premiers états financiers IFRS. L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat total et les flux de trésorerie est décrite dans cette note et est expliquée plus en détail dans les notes qui accompagnent les tableaux.

22.1 Première application - exemptions applicables

Au moment de la transition, l'IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et autorise certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective complète. Les exceptions et exemptions suivantes ont été adoptées par la Société.

Exceptions obligatoires

Les estimations établies selon les IFRS par la Société à la date de transition aux IFRS sont cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables, le cas échéant.

Les actifs et les passifs financiers qui ont été décomptabilisés avant le 1er janvier 2010 selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été comptabilisés selon les IFRS. La Société a appliqué par anticipation la modification de l'IFRS à ce sujet au niveau de la date d'application de l'exception soit le 1er janvier 2010.

Exceptions facultatives

La Société a décidé de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux options octroyées avant le 7 novembre 2002 et aux options octroyées après le 7 novembre 2002 dont les droits sont devenus acquis avant la date de transition.

22.2 Rapprochement des capitaux propres

Certaines différences ont été constatées mais le résultat net de ces différences constatées entre les normes comptables en vigueur avant le basculement et les normes IFRS est nul.

	Notes	31 décembre 2010 \$	1 janvier 2010 \$
Capitaux propres selon les normes comptables en vigueur avant le basculement		11 559 917	11 437 744
Variation des capitaux propres déjà établi en raison des différences suivantes entre les normes comptables en vigueur avant le basculement et les normes IFRS			
Déficit - Paiements fondés sur des actions	22.5 (b)	50 759	18 081
Surplus d'apport - Paiements fondés sur les actions	22.5 (b)	(50 759)	(18 081)
Capitaux propres selon IFRS		<u>11 559 917</u>	<u>11 437 744</u>

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.3 Rapprochement du résultat global total

Le résultat et le résultat global total pour la période de présentation de l'information terminée le 31 décembre 2010 peut être rapproché des montants présentés selon les normes comptables en vigueur avant le basculement comme suit:

	Notes	31 décembre 2010
		\$
Résultats et résultat étendu selon les normes comptables en vigueur avant le basculement		(150 257)
Variation des résultats et du résultat étendu déjà établi en raison des différences suivantes entre les normes comptables en vigueur avant le basculement et les normes IFRS		
Paiements fondés sur les actions	22.5 (b)	<u>(32 678)</u>
Résultat global total selon les IFRS		<u><u>(182 935)</u></u>

22.4 Différences de présentation

Certaines différences de présentation entre les normes comptables en vigueur avant le basculement et les IFRS n'ont aucune incidence sur le résultat net présenté ou sur le total des capitaux propres. Ainsi qu'il est démontré dans les tableaux suivants, certains postes sont décrits différemment dans les IFRS (renommés) comparativement au référentiel comptable antérieur, et ce, même si les actifs et les passifs compris dans ces postes ne sont pas touchés.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires intermédiaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.4 Différences de présentation (suite)

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2010:

LIBELLÉ SELON LES NORMES EN VIGUEUR AVANT LE BASCULEMENT	Notes	31 décembre 2010			LIBELLÉ SELON LES IFRS
		Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	IFRS	
		\$	\$	\$	
ACTIF					ACTIF
Actif à court terme					Courant
Encaisse		32 283		32 283	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	22.5 (a)	1 317 589	21 105	1 338 694	Placements
Actions cotés détenus à des fins de transaction	22.5 (a)	21 105	(21 105)		
Taxes de vente à recevoir		86 779		86 779	Taxes sur les produits et services à recevoir
Frais payés d'avance		11 899		11 899	Frais payés d'avance et dépôts
Crédits d'impôt à recevoir		891 099		891 099	Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir
		<u>2 360 754</u>		<u>2 360 754</u>	
					Non courant
Placements		300 934		300 934	Placements
Propriétés minières	22.5 (a)	1 537 334	(1 537 334)		
Dépenses d'exploration reportées	22.5 (a)	7 645 442	1 537 334	9 182 776	Actifs d'exploration et d'évaluation
		<u>11 844 464</u>		<u>11 844 464</u>	Total de l'actif
PASSIF					PASSIF
Passif à court terme					Courant
Comptes fournisseurs et charges à payer		280 587		280 587	Dettes fournisseurs et autres créditeurs
Comptes à payer à une société minière		3 960		3 960	Compte à payer à une société minière liée
		<u>284 547</u>		<u>284 547</u>	Total du passif
CAPITAUX PROPRES					CAPITAUX PROPRES
Capital-actions		16 231 701		16 231 701	Capital-actions
Surplus d'apport	22.5 (b)	1 982 464	50 759	2 033 223	Surplus d'apport
Déficit	22.5 (b)	(6 654 248)	(50 759)	(6 705 007)	Déficit
		<u>11 559 917</u>		<u>11 559 917</u>	Total des capitaux propres
		<u>11 844 464</u>		<u>11 844 464</u>	Total du passif et des capitaux propres

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.4 Différences de présentation (suite)

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état de la situation financière au 1er janvier 2010:

LIBELLÉ SELON LES NORMES EN VIGUEUR AVANT LE BASCULEMENT	Notes	1er janvier 2010			LIBELLÉ SELON LES IFRS
		Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	IFRS	
		\$	\$	\$	
ACTIF					ACTIF
Actif à court terme					Courant
Encaisse		546 534		546 534	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	22.5 (a)	1 153 619	27 135	1 180 754	Placements
Actions cotés détenus à des fins de transaction	22.5 (a)	27 135	(27 135)		
Taxes de vente à recevoir		39 730		39 730	Taxes sur les produits et services à recevoir
Frais payés d'avance		49 841		49 841	Frais payés d'avance et dépôts
Crédits d'impôt à recevoir		862 815		862 815	Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir
		<u>2 679 674</u>		<u>2 679 674</u>	
					Non courant
Placements		1 446 170		1 446 170	Placements
Propriétés minières	22.5 (a)	1 180 129	(1 180 129)		
Dépenses d'exploration reportées	22.5 (a)	7 021 120	1 180 129	8 201 249	Actifs d'exploration et d'évaluation
		<u>12 327 093</u>		<u>12 327 093</u>	Total de l'actif
PASSIF					PASSIF
Passif à court terme					Courant
Comptes fournisseurs et charges à payer		43 717		43 717	Dettes fournisseurs et autres créditeurs
Comptes à payer à une société minière		3 098		3 098	Compte à payer à une société minière liée
		<u>46 815</u>		<u>46 815</u>	
					Non courant
Impôts futurs		842 534		842 534	Passif d'impôts différés
		<u>889 349</u>		<u>889 349</u>	Total du passif
CAPITAUX PROPRES					CAPITAUX PROPRES
Capital-actions		16 146 451		16 146 451	Capital-actions
Surplus d'apport	22.5 (b)	1 795 284	18 081	1 813 365	Surplus d'apport
Déficit	22.5 (b)	(6 503 991)	(18 081)	(6 522 072)	Déficit
		<u>11 437 744</u>		<u>11 437 744</u>	Total des capitaux propres
		<u>12 327 093</u>		<u>12 327 093</u>	Total du passif et des capitaux propres

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.4 Différences de présentation (suite)

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état du résultat global pour l'année se terminant le 31 décembre 2010

LIBELLÉ SELON LES NORMES EN VIGUEUR AVANT LE BASCULEMENT	Notes	12 mois terminé le 31 décembre 2010			LIBELLÉ SELON LES IFRS
		Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	IFRS	
		\$	\$	\$	
DÉPENSES D'ADMINISTRATION					DÉPENSES
Salaires et charges sociales	22.5 (a)	73 543	262 418	335 961	Salaires et charge au titre des avantages du personnel
Rémunération à base d'actions	22.5 (a)	187 180	(187 180)	-	
Publicité et promotion	22.5 (a)	90 072	9 199	99 271	Publicité, voyages et promotion
Honoraires professionnels	22.5 (a)	78 270	(42 560)	35 710	Honoraires professionnels
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		31 230		31 230	Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires
Frais de bureau		27 919		27 919	Frais de bureau
Assurances, taxes et permis		18 610		18 610	Assurances, taxes et permis
Voyages et représentation	22.5 (a)	9 199	(9 199)	-	
Frais bancaires		890		890	Frais bancaires
PERTE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS		516 913		549 591	PERTE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES					AUTRES REVENUS ET DÉPENSES
Intérêts et autres	22.5 (a)	57 524	8 179	65 703	Produits financiers
	22.5 (a)		(8 179)	(8 179)	Perte sur disposition de placements
Radiation de propriétés minières	22.5 (a)	(77 015)	77 015		
Radiation de dépenses d'exploration reportées	22.5 (a)	(450 357)	(77 015)	(527 372)	Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation
Variation de la juste valeur des actions cotées détenues à des fins de transaction		(6 030)		(6 030)	Variation de la juste valeur des actions cotées
		<u>(475 878)</u>		<u>(475 878)</u>	
PERTE NETTE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		(992 791)		(1 025 469)	PERTE NETTE AVANT IMPÔTS
Impôts futurs		842 534		842 534	Impôts différés
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU		<u>(150 257)</u>		<u>(182 935)</u>	PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL TOTAL
PERTE NETTE PAR ACTION (BASE ET DILUÉE)		<u>(0,004)</u>		<u>(0,005)</u>	PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.5 Notes relatives aux rapprochements

(a) Présentation

États de la situation financière

Le poste *Actions cotés à des fins de transaction* a été regroupé avec le poste *Placements* pour fins de présentation.

Les postes *Propriétés minières* et *Dépenses d'exploration reportées* ont été regroupés pour fins de présentation sous le libellé *Actifs d'exploration et d'évaluation*.

États des résultats et résultat étendu

Le poste *Salaires et charge au titre des avantages du personnel* au fins des IFRS a été ajusté de la façon suivante:

	31 décembre 2010
	<u>12 mois</u>
	\$
Solde selon les normes avant le basculement	73 543
Regroupement	
Rémunération à base d'actions	187 180
Portion Honoraires payés à un officier	42 560
Ajustement des paiements fondés sur des actions	<u>32 678</u>
Solde selon les IFRS	<u><u>335 961</u></u>

Les postes *Radiation des propriétés minières* et *Radiation des dépenses d'exploration reportées* ont été regroupés pour fins de présentation sous le libellé *Radiation des actifs d'exploration et d'évaluation*.

Les postes *Voyages et représentation* et *Publicité et promotion* ont été regroupés pour fins de présentation sous le libellé *Publicité, voyages et promotion*.

Le poste *Intérêts et autres* a été scindé en deux: *Produits financiers* et *Perte sur disposition de placements*.

(b) Paiements fondés sur des actions

Selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, la juste valeur d'un paiement fondé sur des actions, dont l'acquisition était échelonnée dans le temps, était comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de service requis pour assurer l'acquisition. De plus, les renoncements à des paiements fondés sur des actions étaient comptabilisés lorsqu'elles survenaient.

Selon l'IFRS 2, chaque tranche d'un paiement fondé sur des actions, dont l'acquisition est échelonnée dans le temps, est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur. Chaque attribution est comptabilisée sur cette base. De plus, la Société doit estimer le nombre de paiements fondés sur des actions dont la renonciation est attendue, estimation qui est révisée si des informations ultérieures indiquent que le nombre réel de paiements fondés sur des actions sera probablement différent du nombre estimé initialement.

Par conséquent, la Société a ajusté sa charge de paiements fondés sur des actions pour tenir compte des différences de méthodes comptables, ce qui a eu pour effet d'augmenter le surplus d'apport comme suit et d'augmenter la charge de rémunération au 31 décembre 2010 de 32 678\$:

Exercice 2010	Ajustements cumulatifs constatés	
	Au 1er janvier 2010	Au 31 décembre 2010
\$	\$	\$
<u>32 678</u>	<u>18 081</u>	<u>50 759</u>

(c) Actions émises dans le cadre d'un placement accreditif

Selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, la totalité des produits reçus à l'émission de ces actions accreditives était créditée au capital-actions.

Selon les IFRS, l'émission d'actions accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accreditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière. Les produits des émissions d'actions accreditives sont répartis entre les actions et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, au moment de la renonciation en vertu des règles fiscales aux déductions relatives aux dépenses d'exploration, des différences temporelles imposables étaient créées et un montant d'impôt différé était comptabilisé, et la contrepartie comptabilisée en tant que frais d'émissions d'actions.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

22.5 Notes relatives aux rapprochements (suite)

c) Actions émises dans le cadre d'un placement accréditif (suite)

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit à des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Selon les IFRS, lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et que la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Il n'y a aucune exemption en vertu de l'IFRS 1 pour les premiers adoptants à l'égard des actions accréditives et le traitement IFRS est donc applicable rétrospectivement.

Il n'y a aucun impact à la date de la transition pour la Société.

22.6 Pertes de valeur à la date de transition

La Société a appliqué l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, pour déterminer si des pertes de valeur avaient eu lieu à la date de transition aux IFRS. Aucune perte de valeur (ou reprise) n'a été relevée.

22.7 Classification des instruments financiers

Lors de la transition, le poste *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* a été reclassé de la catégorie *Actifs financiers détenus à des fins de transaction* à la catégorie *Prêts et créances*.

22.8 État des flux de trésorerie

Il n'y a pas eu de rajustements significatifs à l'état des flux de trésorerie. Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie selon les normes comptables en vigueur avant le basculement sont similaires à celles qui sont présentées selon les IFRS.

23. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 12 octobre 2011, la Société a signé une convention avec Exploration Khalkos Inc. ("Khalkos") aux termes de laquelle la Société a accepté de vendre à Khalkos, conditionnellement à l'inscription des actions de Khalkos à la cote de la Bourse de croissance TSX, son intérêt dans la propriété Pontax-Lithium en contrepartie d'une somme égale à i) 200 000\$ ou ii) 1 000 000 x le prix d'émission des actions de Khalkos, selon le montant le plus élevé. Cette contrepartie sera payable à la Société par l'émission d'actions de Khalkos au prix d'émission des actions de Khalkos dans les 5 jours suivant l'inscription des actions de Khalkos à la cote de la Bourse de Croissance TSX. Le 23 janvier 2012, Khalkos a émis à la Société 1 000 000 de ses actions pour une contrepartie attribuée de 220 000\$.